

CONSEIL  
DE TUTELLE

Distr.  
LIMITEE  
T/COM.11/L.357  
11 avril 1960  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE M. HASSAN GAAL CONCERNANT LA SOMALIE  
SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

S.E. l'Administrateur de la Somalie

Copie au Conseil consultatif des Nations Unies

MOGADISCIO

Le 8 avril<sup>1/</sup> et le 1<sup>er</sup> juin 1953<sup>2/</sup> et le 7 août 1957<sup>3/</sup>, le soussigné, HASSAN GAAL MOHAMED, a adressé à l'Administration italienne de tutelle en Somalie une pétition, dont copie est jointe à la présente, afin d'obtenir ce qu'il y demande.

Comme la requête susmentionnée est encore pendante, ou, mieux, que je n'ai encore reçu aucune réponse<sup>4/</sup>, je m'adresse à Votre Excellence en la priant d'examiner l'affaire de façon qu'elle puisse être réglée aussi rapidement que possible.

Je crois être en droit de demander la réparation de tout le préjudice subi et suis certain que Votre Excellence examinera avec bienveillance ma requête de façon à liquider définitivement l'affaire. Si tel n'est pas le cas, je serai contraint d'adresser à Votre Excellence de nouvelles requêtes semblables.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, etc.

Signé : HASSAN GAAL

Mogadiscio, le 12 février 1960

-----

1/ T/PET.11/361, résolution 879 (XIII).

2/ T/COM.11/L.124.

3/ T/COM.11/L.296.

4/ Le texte de la résolution 879 (XIII) a été envoyé au pétitionnaire, avec tous les documents pertinents, le 14 avril 1954.